

Rapport du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie

Session 2024

Contexte réglementaire

Le concours interne pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3 modifié, relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte :

- des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (mathématiques, physique, note de problématique, anglais)
- une épreuve écrite facultative d'admissibilité (au choix : physique de l'atmosphère, observations et mesures, informatique, climatologie)
- des épreuves orales obligatoires d'admission (mathématiques, physique, entretien avec le jury, anglais)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire. Un candidat ayant obtenu un nombre de points inférieur à 330 (ce qui correspond à une moyenne de 10/20 sur les épreuves obligatoires) à l'issue de l'ensemble des épreuves ne peut être déclaré admis.

L'ouverture du concours pour 2024 et le nombre de places offertes sont fixés par décisions de la Présidente-directrice générale de Météo-France du 27 novembre 2023 et du 21 mars 2024.

Composition du jury

La composition du jury a fait l'objet d'une décision de la Présidente-directrice générale de Météo-France en date du 12 mars 2024.

Présidente :

- M. Jean-Marc PIETRZAK, chef d'unité technique

Vice-Présidente :

- Mme Diane VIOUX, conseillère d'administration de l'aviation civile

Membres :

- M. Raphaël LEGRAND, ingénieur des travaux de la météorologie
- M. Philippe ROGEL, chercheur au CERFACS
- Mme Emilia SANCHEZ GOMEZ, chercheuse au CERFACS

Examineurs :

- M. Guillaume DELMAS, attaché d'administration civile
- M. Rémi COUDARCHER, professeur en informatique
- M. Walter DAMIN, professeur agrégé de mathématiques
- Mme Catherine FREYDIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie
- M. Vincent HARTMANN, ingénieur des travaux de la météorologie
- Mme Sophie MARTINONI-LAPIERRE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts
- Mme Olga LARROQUE société LinguaPole.

Calendrier et éléments de cadrage

- Nombre de postes offerts : 6
- Date limite de dépôt des candidatures : 26 février 2024
- Date des épreuves écrites : du 26 au 28 mars 2024
- Date du jury d'admissibilité : 7 mai 2024
- Date des épreuves orales : du 10 au 11 juin 2024
- Date du jury d'admission : 11 juin 2024

Chiffres 2024

Le nombre de candidats, au long des différentes étapes du concours, s'établit comme suit :

- Nombre de candidats inscrits : 8
- Nombre de candidats présents aux épreuves écrites : 6
- Nombre de candidats déclarés admissibles : 4
- Nombre de candidats présents aux épreuves orales : 3
- Nombre de candidats déclarés admis : 0

La phase d'admissibilité comprend quatre épreuves obligatoires et une facultative :

	Nature des épreuves	Coefficients	Durée
Épreuves écrites obligatoires d'admissibilité	Mathématique : - résolution de problèmes	4	4 heures
	Physique : - résolution de problèmes	4	4 heures
	Note de problématique se rapportant à un sujet de portée générale :	4	4 heures
	Anglais, épreuve composée : d'une version et d'un essai	3	2 heures
Épreuve écrite facultative d'admissibilité	Option aux choix : - soit physique de l'atmosphère ; - soit observation et mesures météorologiques ; - soit climatologie ; - soit informatique.	3	2 heures

Pour les épreuves facultatives, seules les notes supérieures à la moyenne de 10 à 20 sont prises en compte et uniquement pour le nombre de points supérieurs à cette moyenne.

La phase d'admission comprend quatre épreuves obligatoires

Nature des épreuves		Coefficients	Durée
Épreuves orales obligatoires d'admission	Mathématiques : - résolution de problèmes ; - questions diverses sur le programme.	5	30 minutes
	Physique : - résolution de problèmes ; - questions diverses sur le programme.	5	30 minutes
	Entretien avec le jury : - exposé d'une durée de 10 minutes sur un texte de portée générale, permettant d'apprécier les connaissances d'ordre général du candidat et ses capacités à conduire un argumentaire et à débattre ; - exposé d'une durée de 10 minutes sur la carrière du candidat visant à apprécier ses connaissances professionnelles et ses motivations à occuper un emploi d'ingénieur ; - questions du jury permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que d'évaluer ses aptitudes et motivations à exercer des fonctions d'ingénieur.	5	Préparation : 20 minutes Entretien: 40 minutes
	Anglais : - exposé d'une durée de 10 minutes sur un texte à portée générale ; - questions diverses.	3	Préparation : 30 minutes Entretien: 30 minutes

Notes des candidats après application des coefficients

		Note minimale (en points)	Note moyenne (en points)	Note maximale (en points)
Épreuves écrites	Mathématique / 80	10	31,46	80
	Physique / 80	17	38	56,52
	Note de problématique /80	30	45,60	54
	Anglais /60	16,50	34,75	48,78
Épreuves orales	Mathématiques / 100	40	51,70	70
	Physique / 100	25	33,33	50
	Entretien avec le jury / 100	22,50	38,75	70
	Anglais / 60	33	42,50	49,50

Avis et recommandations du jury

Le concours interne ITM 2024 a présenté un nombre de candidats stable, mais néanmoins toujours très faible, ce qui n'est pas satisfaisant.

Parmi les six candidats présents aux épreuves en 2024, deux ont obtenu (en admissibilité) des notes insuffisantes en mathématiques ou en physique. Ils n'ont donc pas été retenus à l'oral.

Trois candidats se sont présentés à l'oral.

Aucun de ces trois candidats n'a été retenu in fine, pour trois raisons différentes qui reflètent trois types de situation qui ont pu être observées les années précédentes.

- Dans un premier cas, la bonne préparation de l'agent à l'exercice était insuffisante pour masquer le manque de recul et de maturité que le jury a mis en évidence.
- Dans un second cas, à l'inverse, l'agent a fait preuve d'une réelle maturité, mais a manifestement manqué, du fait de sa charge professionnelle, de disponibilité pour une mise à niveau suffisante en mathématiques et physique.
- Dans le troisième cas, l'agent avait une longue expérience hors Météo-France et maîtrisait son domaine scientifique de prédilection, mais n'a pas fait preuve d'un intérêt et d'une motivation suffisants à rejoindre l'Établissement.

Globalement, il est constaté d'année en année une baisse des notes dans les matières scientifiques, et notamment les mathématiques, alors que les exigences des examinateurs se sont adaptées.

Sur les trois candidats rejetés, deux ont demandé un entretien avec le président du jury. Ceux-ci se sont déroulés dans une atmosphère cordiale et constructive.

Il ressort de ces considérations, trois axes de recommandation de la part du jury :

- limiter le nombre de possibilités successives de passage du concours (à deux ou à trois), ce qui permettrait de mettre fin à des situations non souhaitables de candidatures répétées abusivement.
- s'assurer qu'à Météo-France (c'est un concours interne), les conditions de préparation (formations proposées, temps et charge libérés) sont adéquates, notamment pour les agents qui ne sont pas passés par les classes préparatoires.
- augmenter notablement le coefficient de l'épreuve d'entretien avec le jury (en s'appuyant sur sa pluridisciplinarité), où sont discutés les éléments de carrière et compétences et où est évalué le potentiel d'analyse et de recul. Cela donnerait plus de poids à ces considérants qui correspondent à ce que l'on attend d'un ingénieur et inciterait les candidats à préparer davantage cet exercice et à se poser des questions préalables.